

Département de l'Ain

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA PLAINE DE L'AIN**

SIEGE
143 rue du château
01150 CHAZEY-SUR-AIN

Tél : 04.74.61.96.40

Accusé de réception en préfecture
001-240100883-20250905-DEC2025-071-DE
Date de télétransmission : 05/09/2025
Date de réception préfecture : 05/09/2025

DECISION DU PRESIDENT
N° D2025-071

Objet : Conventions de formation professionnelle avec l'organisme SYNPEAK

LE PRESIDENT

VU les dispositions du code général des collectivités territoriales relatives aux différentes délégations de compétence accordées par le Conseil communautaire au Président et notamment les articles L. 5211-10 et L. 2122-22 ;

VU la délibération n°2023-150 en date du 6 juillet 2023 donnant délégation de pouvoir au Président par le Conseil communautaire, notamment en matière de signature des contrats et conventions engageant la Communauté de communes pour un montant n'excédant pas 15 000 € HT par an, ainsi que leur avenant ;

CONSIDERANT les besoins du service Gestion des déchets de bénéficier de formations professionnelles ;

- **DECIDE** de signer les deux conventions de formation professionnelle intitulée « Postures & Economie de Mouvement » avec l'organisme de formation SYNPEAK.
- **PRECISE** que l'effectif formé est de 31 personnes pour un montant total de 12 750 € HT.

*En application du code général des collectivités territoriales,
il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du Conseil communautaire.
Transmise en Sous-Préfecture de Belley, le 5 septembre 2025
Publiée le **09 SEP. 2025***

Fait à Chazey-sur-Ain, le 5 septembre 2025.

Le Président
de la Communauté de communes


Jean-Louis GUYADER



**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION
DE LA PETITE SALLE POLYVALENTE**

Entre les soussignés,

La Commune de LAGNIEU représentée par **M. André MOINGEON, Maire**, dont le siège est situé 16 rue Pasteur – 01150 LAGNIEU (AIN), identifiée sous le numéro SIREN : 210 102 026, en vertu de la délibération n°2020-05-02 du Conseil municipal en date du 26 mai 2020 ;

Ci-après dénommé « **la Commune de LAGNIEU** »

Et

Le CLIC de la Plaine de l'Ain, représenté par **M. Jean-Louis GUYADER, Président de la Communauté de communes de la Plaine de l'Ain**, situé au 46 rue Gustave Noblemaire - 01500 Ambérieu-en-Bugey.

Ci-après dénommé « **le CLIC** »

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

PREAMBULE

Le CLIC a sollicité la commune de LAGNIEU pour utiliser une salle communale.

Le CLIC souhaite organiser un atelier poterie.

ARTICLE 1 - Biens mis à disposition

Il est mis à disposition du CLIC la Petite Salle Polyvalente situé avenue Guy de la Verpillière – 01150 Lagnieu.

La salle est équipée d'une cuisine et de sanitaires attenants.

ARTICLE 2 - Date de la mise à disposition

La mise à disposition est consentie pour le mardi 07 octobre 2025 de 14h00 à 17h00.

ARTICLE 3 – Conditions de la mise à disposition

Un agent de la Commune de LAGNIEU est présent sur le bâtiment pour l'ouverture de la salle.

Cette mise à disposition est consentie à titre gratuite.

A son départ, le CLIC veillera à rendre les locaux dans le même état qu'à son arrivée.
Les tables et chaises devront être nettoyées avant d'être rangées.

ARTICLE 4 – État des lieux

Cette mise à disposition est consentie à titre gratuite.

ARTICLE 5 – Formalités administratives

Le CLIC d'Ambérieu-en-Bugey s'engage à :

- Utiliser les locaux uniquement pour son intérêt propre. Seules des personnes habilitées par lui pourront accéder à la salle et seront sous sa responsabilité, sans que la responsabilité de la commune de Lagnieu ne puisse être remise en cause
- Accomplir toutes les formalités administratives et à les transmettre à la commune.

Fait à LAGNIEU, le 08 septembre 2025

Pour la Commune de LAGNIEU

Pour le CLIC de la Plaine de l'Ain

**Le Maire,
André MOINGEON**

**La Président de la communauté
de communes de la Plaine de l'Ain,
Jean-Louis GUYADER**